



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Région Wallonne - Communauté Française de Belgique -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

recommandation

du Conseil Parlementaire Interrégional concernant une communauté des transports en commun pour la Grande Région

Prenant compte de la mission assignée par la convention relative à la création du CPI, notamment

- de promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région par une étroite coopération transfrontalière entre les régions,
- de contribuer à long terme au développement d'une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines qui sont de la compétence normative de chaque région,

Le CPI salue les recommandations faites par le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) concernant le développement des transports collectifs comme une excellente base pour toutes les institutions et acteurs de la Grande Région impliqués dans le projet d'avenir des transports en commun.

Le CPI fait également référence à l'objectif de « Vision d'avenir 2020 » adopté par le 7^{ème} Sommet de la Grande Région, d'après lequel à long terme un groupement transfrontalier des transports en commun proposera « un réseau de lignes commun avec un système tarifaire uniforme » qui devrait être créé sur la base d'un « plan de trafic de proximité pour les transports collectifs transfrontaliers » et contiendrait des « définitions relatives aux objectifs de politique de transport, au réseau de lignes, au programme de tarifs et au financement ».

Etant donné :

- que la Grande Région se transforme de plus en plus en un marché du travail commun, au sein duquel, selon toutes prévisions, d'ici 2020 jusqu'à 220 000 travailleurs transfrontaliers feront quotidiennement l'aller-retour pour ce rendre sur leur lieu de travail,
- qu'actuellement près de 90 pour cent de ces trajets sont effectués en véhicule individuel et seulement 10 pour cent en autocar ou train,
- que tendanciellement les salariés transfrontaliers doivent accepter de faire des trajets de plus en plus longs, ce qui risque de provoquer une saturation de l'infrastructure du trafic individuel des travailleurs - par exemple en direction du Luxembourg,

Le CPI souligne la nécessité pressante d'un développement de l'infrastructure des transports collectifs et considère sa coordination entre les régions ainsi que son interconnexion adaptée aux besoins comme tâche prééminente d'une politique

d'économie et de transport efficiente et socialement responsable pour les citoyens de la Grande Région.

Compte tenu des investissements importants nécessaires sur une longue période afin de satisfaire les besoins réels de développement d'un système de transports en commun en Grande Région, **le CPI soutient** la stratégie proposée par le CESGR d'un plan par étapes avec des mesures à court, moyen et long terme aux différents échelons d'organisation et de décision.

En se fondant sur les communautés de transport régionales existantes et sur l'infrastructure actuelle disponible des transports collectifs en Grande Région, **le CPI considère** un paquet - élaboré en étroite coopération avec tous les acteurs - de mesures à court et moyen terme visant à **l'amélioration des prestations pour les clients** pour indispensables, qui permettraient une utilisation efficiente de ces infrastructures, en particulier par :

- la mise en place d'un système électronique d'information transfrontalier sur les horaires qui doit intégrer tous les modes de transports et fournir des renseignements complets sur les tarifs, en particulier sur les variantes les moins onéreuses et les possibilités de combinaison,
- la mise en place d'horaires adaptés aux besoins de la clientèle et attrayants d'après les critères suivants :
 - liaisons directes entre les grands centres de la Grande Région.
 - amélioration des horaires des transports collectifs pour la circulation des travailleurs,
- la réalisation d'un système tarifaire commun pour la Grande Région avec des titres de transport uniformes (ticket individuel et carte mensuelle) et l'acceptation de titres de transport jusqu'à la première localité importante du pays frontalier.

Le CPI considère l'adhésion des sociétés, partenaires et acteurs du secteur des transports en commun en Grande Région au service européen d'information sur les horaires « **EU-Spirit-System** », qui regroupe tous les systèmes d'information locaux, régionaux et nationaux sur les horaires, pour un pas important en direction d'une communauté des transports collectifs pour la Grande Région. Ce système donnera des informations sur les horaires des transports d'une partie de la Grande Région, précisément de la Rhénanie-Palatinat et prochainement du Luxembourg et de la Sarre, la Belgique étant en train d'établir un propre système national d'information sur les horaires pour tous les transports.

Le CPI considère la mise en place d'un **ticket semestriel** valable dans toutes les régions pour les écoliers et les étudiants de la Grande Région en tant que premier pas vers la réalisation de cette communauté comme un excellent signal pour le public et particulièrement comme une très bonne publicité pour ce projet.

Le CPI salue le **plan par étapes** proposé par le CESGR, visant à réaliser une communauté de transports pour la Grande Région, avec les premiers pas du **projet jusqu'à 2010**, et le considère comme réalisable et convaincant.

Le CPI invite pour cela en particulier les parlements de chaque région à faire avancer le processus de délibération politique nécessaire ainsi que la disposition à s'engager au niveau des finances et de l'organisation.

Le CPI suggère d'employer également les fonds à solliciter du programme Objectif 3 pour la période 2007-2013 ainsi que les 20 pour cent de fonds communs accordés par le 9^{ème} Sommet de la Grande Région pour le développement d'une communauté de transports collectifs pour toute la Grande Région.